

Commission permanente de l'agriculture et des forêts du Sénat

Le 18 avril 2024

Le problème croissant des incendies de forêt au Canada et les conséquences de ces incendies sur les industries forestières et agricoles dans tout le pays

Transcription de la question:

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie tous de votre présence, et vous en particulier, monsieur Moxon. Il est si tôt le matin. C'est un dilemme pour nous tous qui vivons dans l'Ouest ou dans le Nord, car tout se passe toujours à l'heure d'Ottawa, alors je vous remercie.

Je pense que mes questions sont pour vous, madame Hadden-Jokiel. Sinon, elles s'adressent à M. Walsh. Le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada aide les communautés des Premières Nations à faire face aux effets des changements climatiques, avec un accent sur les feux de forêt, entre autres priorités. Quelles mesures d'aide ont été offertes aux collectivités autochtones touchées par les feux de forêt en 2023 dans le cadre de ce programme?

M. Walsh : C'est une très bonne question. Je pense que le programme a offert une aide indirecte, mais rien pendant la période d'urgence. Nous pourrions y revenir, et je ferai un suivi à cet égard.

La sénatrice Jaffer : Où étaient les lacunes? Vous pouvez faire un suivi, si vous ne le savez pas. Qu'aurait-on pu faire de plus pour aider les collectivités communautés autochtones? On peut toujours en faire plus. Je n'essaie donc pas d'être critique, mais quelles étaient les lacunes?

Réponse:

Le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (CIRNAC) aide les Premières nations au sud du 60e parallèle à entreprendre des projets communautaires d'adaptation aux changements climatiques. Le programme soutient les priorités autodéterminées des Premières nations, notamment l'évaluation et la planification des incendies de forêt, des inondations, de la sécheresse, de l'érosion côtière et de l'élévation du niveau de la mer. Le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations réoriente ou cofinance les projets de lutte contre les incendies de forêt avec le Programme d'aide à la gestion des urgences compte tenu de leur capacité à soutenir la préparation et la prévention des incendies de forêt. Le Programme d'aide à la gestion des urgences collabore avec des partenaires provinciaux et autochtones pour fournir une aide à l'intervention et au rétablissement pendant et après un incendie de forêt.

Depuis 2016, Le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations a soutenu un total de 230 projets d'adaptation aux changements climatiques, avec un investissement de plus de 61,7 millions de dollars, dont plus de 6 millions de dollars de financement pour soutenir les feux de forêt et la préparation aux situations d'urgence. En 2023 plus précisément, le programme a financé un projet (477 710 \$) pour aider le Conseil tribal des réserves d'Interlake dans la deuxième phase d'un projet de planification de l'adaptation, qui comprenait l'élaboration d'un plan d'adaptation et de gestion du brûlage dirigé avec la Première Nation Kinonjeoshtegon, pour compléter le financement Intelli-feu du Programme d'aide à la gestion des urgences dans la communauté. Certains projets communautaires intègrent les risques d'incendie de forêt dans leurs activités plus générales d'évaluation des changements climatiques et de planification de l'adaptation. Les besoins dépassent les fonds disponibles, compte tenu des centaines de communautés qui sont touchées de manière disproportionnée par des risques multiples, exacerbés par les effets du changement climatique.

Au nord du 60e parallèle, le Programme se prépare aux changements climatiques dans le Nord de CIRNAC fournit un soutien financier similaire aux communautés autochtones et nordiques, y compris un financement pour évaluer, préparer et prévenir les impacts des incendies de forêt. Les programmes de lutte contre les changements climatiques de CIRNAC ne prévoient pas de financement pour l'intervention et le rétablissement des communautés lors d'un incendie de forêt.

Commission permanente de l'agriculture et des forêts du Sénat

Le 18 avril 2024

Le problème croissant des incendies de forêt au Canada et les conséquences de ces incendies sur les industries forestières et agricoles dans tout le pays

Transcription de la question:

Sénatrice Simons : C'est peut-être une question trop vague, mais si l'on revient au mandat du comité de l'agriculture et des forêts, y aurait-il moyen de nous donner une meilleure idée de la situation, sans que ce soit nécessairement un chiffre, en évoquant peut-être quelques exemples de communautés où de telles activités économiques ont pu être perturbées?

Madame Hadden-Jokiel, vous avez mentionné dans votre déclaration liminaire un nouveau pacte avec l'Alberta, ce qui n'a pas manqué de retenir mon attention, d'autant plus que le gouvernement albertain est en voie d'adopter une loi qui stipule qu'aucune entité provinciale ne peut demander des fonds fédéraux sans l'autorisation expresse de la province. En quoi consiste cet engagement que vous avez pris avec l'Alberta, et comment avez-vous pu vous entendre ainsi avec une province où ces questions de compétence sont particulièrement complexes?

Mme Hadden-Jokiel : Certainement. Avant que James Moxon vous donne un aperçu de l'approche tous risques que nous avons mise en œuvre en Alberta, Rory O'Connor aurait une observation à faire dans la foulée de votre première question concernant la foresterie.

Pour ma part, je soulignerais que nous avons mis en place à SAC une Initiative sur les partenariats stratégiques qui vise à faciliter la collaboration horizontale. Les responsables m'ont signalé trois projets de régénération forestière ou de reboisement qui sont admissibles à ce volet de financement. J'essaierai donc d'obtenir de plus amples détails sur le travail effectué dans le cadre de cette initiative. Cela ne relève pas de mon secteur, mais je m'engage à vous en dire plus long par écrit.

Réponse :

- L'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS) permet à 22 partenaires fédéraux de coordonner leurs efforts, de réduire le fardeau administratif et de mettre en commun leurs ressources pour soutenir les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Elle vise à accroître et à soutenir les communautés autochtones dans des opportunités de développement économique vastes, complexes et pluriannuelles dans une variété de secteurs au Canada. Les conditions générales flexibles de l'IPS offrent à nos partenaires fédéraux un moyen de coordonner leurs efforts et de réduire la charge administrative et les rapports pour les bénéficiaires. Cette approche comble les lacunes de d'autres programmes de financement qui pourraient créer un obstacle à la participation des Autochtones aux opportunités économiques.

- Depuis 2017 l'IPS a financé trois (3) initiatives qui favorisent les opportunités économiques dans le secteur de la gestion forestière :
 - Initiative sur la biomasse des forêts du Nord et des forêts éloignées 2017-2023 (RNCan)
 - Avec l'aide du Service canadien des forêts des Ressources Naturelles, cette initiative a aidé les communautés à identifier des opportunités économiques, à renforcer leurs capacités, à élaborer des plans pour exploiter des opportunités économiques et à contribuer à renforcer le développement d'une industrie forestière du Nord pour le bois de chauffage.
 - (financement de l'IPS : 6 530 250 \$)
 - L'Initiative Forêt en Valeur 2018-2025 «» (SAC-QC & RNCan)
 - Cette initiative aide les communautés Autochtones à accroître et à diversifier leur économie et leur souveraineté alimentaire et énergétique à travers la province. L'initiative soutient également la création et le maintien d'emplois bien rémunérés au sein des communautés (opérateurs de machinerie, ouvriers sylvicoles, ingénieurs, techniciens, manœuvres, etc.). (financement de l'IPS : 8 506 750 \$)
 - Initiative de foresterie autochtone du Manitoba 2020-2023 (RNCan, SAC-MB)
 - Cette initiative a investi dans des opportunités de développement économique basées sur la foresterie dans tout le centre du Manitoba. Ces opportunités ont mis en évidence des domaines dans lesquels les peuples autochtones pourraient jouer un rôle de premier plan dans la revitalisation du secteur forestier au Manitoba.
 - (pas de financement de l'IPS, utilisation des conditions générales de l'IPS seulement).

Commission permanente de l'agriculture et des forêts du Sénat

Le 18 avril 2024

Le problème croissant des incendies de forêt au Canada et les conséquences de ces incendies sur les industries forestières et agricoles dans tout le pays

Transcription de la question:

La sénatrice Jaffer: En toute transparence, je dois vous dire que je suis productrice d'œufs et de poulet. Lorsque des inondations ou des incendies se sont rapprochés, nous nous sommes beaucoup inquiétés du sort de notre volaille. Avez-vous apporté votre soutien aux Autochtones qui cherchaient à sauver leur bétail ou à le transporter en lieu sûr? Je ne sais pas si Mme Hadden-Jokiel pourrait me dire ce qu'il en est.

Mme Hadden-Jokiel: Merci pour cette question, sénatrice. Je n'ai entendu parler d'aucune aide directe visant à sauver du bétail.

La sénatrice Jaffer: Je pense surtout à certaines bêtes comme les chevaux.

Mme Hadden-Jokiel: Je ne sais pas si M. Moxon aurait des informations supplémentaires à ce sujet. Ce n'est pas quelque chose que je connais bien.

M. Moxon: Non.

Mme Hadden-Jokiel: Rien sur l'aide pour l'évacuation du bétail?

M. Moxon: Je n'ai pas de détails précis sur des cas où un tel soutien aurait été offert. L'admissibilité au Programme d'aide à la gestion des urgences, ou PAGU, est basée sur tous les types de modalités d'occupation domiciliaire principale ainsi que sur les infrastructures essentielles appartenant à la bande dans les réserves. Le soutien financier au titre des dépenses liées aux petites entreprises, y compris les fermes et les exploitations agricoles, n'est généralement pas admissible dans le cadre du PAGU. Il peut toutefois y avoir des cas particuliers, dont je ne suis pas au courant, où de l'aide a été apportée. Je n'ai pas cette information sous la main.

La sénatrice Jaffer: Auriez-vous l'obligeance de vous renseigner à ce sujet et de transmettre l'information à la greffière du comité?

M. Moxon: Nous pouvons effectivement voir ce qu'il nous est possible de faire.

Réponse :

Les coûts associés au transport des animaux (y compris les animaux de soutien émotionnel ou d'assistance) et du bétail vers et depuis les chenils ou autres hébergements pendant la durée de l'évacuation peuvent être considérés comme admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) de

SAC lorsque ces coûts ne sont pas couverts par un autre programme ou autorité. Cela peut comprendre l'alimentation, la pension et les coûts associés à l'entretien du bétail sur les propriétés rurales de la réserve.

Le PAGU ne couvre généralement pas les coûts liés à la perte de bétail en raison d'une urgence, car il ne prend pas en charge la perte d'opportunités/de production (cela est conforme aux Lignes directrices pour les accords d'aide financière en cas de catastrophe de Sécurité publique Canada). Une considération pourrait être envisagée s'il existe une comparabilité provinciale pour les soutiens existants. Au cas par cas, l'EMAP peut prendre en charge la perte de bétail si le programme reçoit :

- Confirmation que la perte de cheptel est liée à un événement éligible au PAGU;
- Confirmation que les animaux vivaient dans la réserve;
- Confirmation qu'il ne s'agit pas d'une entreprise à but lucratif;
- Confirmation que les propriétaires du bétail n'avaient pas d'assurance pour de telles situations; et
- Confirmation que les membres de la communauté ne peuvent pas accéder au financement via d'autres programmes.

Commission permanente de l'agriculture et des forêts du Sénat

Le 18 avril 2024

Le problème croissant des incendies de forêt au Canada et les conséquences de ces incendies sur les industries forestières et agricoles dans tout le pays

Transcription de la question:

Sénateur Oh: Je m'excuse de mon retard. Je devais présider une autre réunion.

Les forêts de l'Alberta sont en train de brûler. Il doit y avoir des centaines de millions d'acres qui brûlent en ce moment. Je pense à la régénération forestière. Le gouvernement offre-t-il du financement pour la replantation ou le rajeunissement des forêts sur les terres autochtones ou ailleurs?

Mme Hadden-Jokiel: Oui. Je n'ai pas tous les détails à ce sujet, sénateur, mais je sais que notre Initiative sur les partenariats stratégiques comprend un programme horizontal, interministériel qui a déjà permis de financer un certain nombre de projets de reboisement. Nous pourrions assurément fournir les renseignements pertinents à la greffière.

Sénateur Oh: D'accord. S'applique-t-il aux terres autochtones?

Mme Hadden-Jokiel: Oui. Le programme que nous finançons s'applique aux terres des réserves.

Sénateur Oh : D'accord. Je vous remercie. Si vous pouviez fournir ces renseignements à la greffière, ce serait formidable.

Réponse :

- L'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS) permet à 22 partenaires fédéraux de coordonner leurs efforts, de réduire le fardeau administratif et de mettre en commun leurs ressources pour soutenir les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Elle vise à accroître et à soutenir les communautés autochtones dans des opportunités de développement économique vastes, complexes et pluriannuelles dans une variété de secteurs au Canada. Les conditions générales flexibles de l'IPS offrent à nos partenaires fédéraux un moyen de coordonner leurs efforts et de réduire la charge administrative et les rapports pour les bénéficiaires. Cette approche comble les lacunes de d'autres programmes de financement qui pourraient créer un obstacle à la participation des Autochtones aux opportunités économiques.

- Depuis 2017 l'IPS a financé trois (3) initiatives qui favorisent les opportunités économiques dans le secteur de la gestion forestière :
 - Initiative sur la biomasse des forêts du Nord et des forêts éloignées 2017-2023 (RNCan)
 - Avec l'aide du Service canadien des forêts des Ressources Naturelles, cette initiative a aidé les communautés à identifier des opportunités économiques, à renforcer leurs capacités, à élaborer des plans pour exploiter des opportunités économiques et à contribuer à renforcer le développement d'une industrie forestière du Nord pour le bois de chauffage.
 - (financement de l'IPS : 6 530 250 \$)
 - L'Initiative Forêt en Valeur 2018-2025 «» (SAC-QC & RNCan)
 - Cette initiative aide les communautés Autochtones à accroître et à diversifier leur économie et leur souveraineté alimentaire et énergétique à travers la province. L'initiative soutient également la création et le maintien d'emplois bien rémunérés au sein des communautés (opérateurs de machinerie, ouvriers sylvicoles, ingénieurs, techniciens, manœuvres, etc.).
 - (financement de l'IPS : 8 506 750 \$)
 - Initiative de foresterie autochtone du Manitoba 2020-2023 (RNCan, SAC)
 - Cette initiative a investi dans des opportunités de développement économique basées sur la foresterie dans tout le centre du Manitoba. Ces opportunités ont mis en évidence des domaines dans lesquels les peuples autochtones pourraient jouer un rôle de premier plan dans la revitalisation du secteur forestier au Manitoba.
 - (pas de financement de l'IPS, utilisation des conditions générales de l'IPS seulement).